

SPORTMUT

Contrat collectif complémentaire de prévoyance au bénéfice des licenciés de la Fédération Française de Football Américain

DEMANDE D'ADHESION

(l'adhérent est toujours le licencié)							
M.							
Iom de Jeune Fille : Date de naissance :							
Adresse :							
Code Postal :							
Profession (nature exacte) :							
Téléphones : fixe mobile							
Email:							
Association sportive par laquelle ou au titre de laquelle le régime de base a été souscrit :							
Association sportive par raquelle ou au title de raquelle le régime de base à été souserit :							
Je soussigné(e) déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information du contrat "SPORTMUT" ayant pour objet de proposer des garanties complémentaires en sus du régime de prévoyance de base souscrit, pour le compte de ses licenciés, par la Fédération Française de Football Américain auprès de la M.D.S. en cas de dommage corporel suite à un accident garanti. J'ai décidé							
de ne pas y adhérer							
Date limite de l'adhésion : 60 ème anniversaire Désignation du bénéficiaire en cas de décès de l'assuré : mon conjoint non divorcé, non séparé de corps par jugement, à défaut par parts égales mes en lié par un pacte civil de solidarité ou mon concubin notoire, à défaut mes héritiers légaux, à défau Mutualistes. Autres dispositions :	ıt le Fonds National de solidarité et d'Actions						
FORMULE DE GARANTIES CHOISIE	COTISATION ANNUELLE € T.T.C.						
Formule A: A1 A2 A3 A4 Formule B: B1 B2 B3 B4	(correspondant au choix retenu)						
Formule B: B1 B2 B3 B4 Formule C: C1 C2 C3 C4							
Formule D: D1 D2 D3 D4							
Formule E : E 1	 						
Autres choix :	Sera déterminée après consultation de la M.D.S.						
Je certifie sur l'honneur ne pas être atteint(e) d'une infirmité ou d'un handicap. Au cas co le suis informé(e) que la loi du 6 janvier 1978 « Informatique et Liberté » me donne le droit de demander comm concernant qui figureraient sur tout fichier de la Fédération ou de la M.D.S. Ce droit d'accès et de rectifindiquée ci-dessous. Fait à	unication et rectification de toutes informations me						



* faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"

SPORTMUT

Contrat collectif complémentaire de prévoyance au bénéfice des licenciés de la Fédération Française de Football Américain

NOTICE D'INFORMATION

En adhérant à SPORTMUT vous pouvez bénéficier de garanties complémentaires en cas d'incapacité temporaire totale de travail, d'invalidité permanente totale ou partielle ou de décès résultant d'un accident survenu pendant la pratique du ou des sports déclarés sur la demande d'adhésion :

UN CAPITAL EN CAS D'INVALIDITE PERMANENTE TOTALE OU PARTIELLE :

Le capital que vous choisissez est le capital maximal versé en cas d'IPP égale à 100%. Ce capital est réduit lorsque le taux d'invalidité est inférieur à 100 %. Aucun capital n'est versé pour un taux d'IPP inférieur ou égal à 5 %.

DES INDEMNITES JOURNALIERES EN CAS D'INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE:

Elles vous sont versées mensuellement à terme échu, après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise.

La période de franchise n'est pas indemnisée. La durée d'indemnisation est de 365 ou de 1095 jours selon votre choix.

Quelle que soit la durée d'indemnisation choisie, l'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de votre état de santé.

Vous ne pouvez choisir un montant de garantie qui vous ferait bénéficier en arrêt de travail de ressources supérieures à celles dont vous disposez en période d'activité.

Un justificatif de revenus est exigé.

UN CAPITAL DECES: qui sera versé au bénéficiaire désigné.

FORMULES ENFANT:

Seules les formules marquées d'un astérisque (*) dans le tableau figurant ci-dessous peuvent être souscrites pour les mineurs de moins de 12 ans.

Pour les mineurs de moins de 18 ans, le bulletin devra être revêtu de leur signature et de la signature des parents ou des représentants légaux.

FORMULE + DE 60 ANS:

Seule la formule marquée de deux astérisques (**) dans le tableau figurant ci-dessous peut être souscrite par les personnes âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans.

MODALITES D'ADHESION

Des formules de garanties pré-tarifées vous sont proposées ci-dessous.

Si l'une de ces formules vous convient, vous pouvez remplir la demande d'adhésion et l'adresser à la M.D.S. accompagnée de votre règlement. A réception, la M.D.S. vous adressera un certificat d'adhésion accompagné des conditions générales du contrat SPORTMUT. Vous disposerez alors d'un délai de 40 jours pendant lequel vous pourrez renoncer à votre adhésion. Passé ce délai votre adhésion deviendra définitive.

FORMULES	CAPITAL DECES	CAPITAL INVALIDITE (100 % IPP)	INDEMNITES JOURNALIERES	COTISATION GLOBALE(TTC)	
A 1*		30 489,80 €		5,00 €	
A 2**	15 244,90 €	30 489,80 €		6,30€	_
A 3	15 244,90 €		7,62 €/Jour	21,70€	Dans toutes ces formules,
A 4	15 244,90 €	30 489,80 €	7,62 €/Jour	26,60€	les indemnités journalières sont versées à compter du 31 ^{ème} jour d'incapacité temporaire totale de travail ou à partir
B 1*		60 979,61 €		9,90€	
B 2	30 489,80 €	60 979,61 €		12,60€	
В 3	30 489,80 €		15,24 €/Jour	43,30€	
B 4	30 489,80 €	60 979,61 €	15,24 €/Jour	53,10€	
C 1*		91 469,41 €		14,80€	
C 2	45 734,71 €	91 469,41 €		18,90€	
C 3	45 734,71 €		22,87 €/Jour	64,90€	du 4 ^{ème} jour
C 4	45 734,71 €	91 469,41 €	22,87 €/Jour	79,70€	en cas d'hospitalisation
D 1*		121 959,21 €		19,70€	et ce,
D 2	60 979,61 €	121 959,21 €		25,20€	jusqu'à
D 3	60 979,61 €		30,49 €/Jour	86,50€	la consolidation et au plus
D 4	60 979,61 €	121 959,21 €	30,49 €/Jour	106,10€	pendant
E 1*		152 449,02 €		24,60 €	1095 jours.
E 2	76 224,51 €	152 449,02 €		31,50€	
E 3	76 224,51 €		38,11 €/Jour	108,10€	
E 4	76 224,51 €	152 449,02 €	38,11 €/Jour	132,70 €	

Ces cotisations tiennent compte des taxes en vigueur.

(*) Options réservées aux mineurs âgés de moins de 12 ans.

(**) Seule formule pouvant être souscrite par les personnes âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans.

Les cotisations sont annuelles. Le non renouvellement de la cotisation par l'assuré met fin de plein droit à l'adhésion 40 jours après le terme principal de la dernière échéance.

Ce contrat est réai par le Code de la Mutualité.

MDS JUILLET 2013 / DISQUE O / FEDERATIONS